

## **XII – MODIFICATION DU TEMPS TRAVAIL D’UN AGENT AU SERVICE TECHNIQUE**

M. Piedagnel, Maire-adjoint explique au Conseil la nécessité d’harmoniser les horaires d’un agent issu de la commune de Giéville avec les autres agents du service.

## **XIII – AUTORISATION DE CREATION DE CONTRAT A DUREE DETERMINEE**

Mme Lesouef, Maire-adjoint et Maire déléguée informe le Conseil Municipal que la commune nouvelle doit pouvoir recruter des agents non titulaires pour pallier l’absence d’agents titulaires (remplacement), ainsi que pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers

Cette possibilité est prévue à l’article 3-1 et à l’article 3, alinéas 1 et 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale.

Le Conseil Municipal décide pour la durée du mandat, d’autoriser Mme le Maire à recruter des agents pour les besoins suivants :

- recruter des agents non titulaires (remplacement, accroissement temporaire ou saisonnier) en application de l’article 3-1 et de l’article 3, alinéas 1 et 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et dans les conditions exposées ci-dessus.

- charge Mme le Maire de déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

## **XIV – REGULARISATION REGLEMENT TEMPS D’ACTIVITES PERISCOLAIRES**

M. Chasles, Maire-adjoint indique que le Conseil Municipal de Guilberville avait décidé l’octroi d’une subvention de 1 500 € à l’association « Les Goélands » pour le financement des temps d’activités périscolaires effectués pendant l’année scolaire 2015-2016.

Or, la mise en place de la commune nouvelle au 1<sup>er</sup> janvier 2016 n’a pas permis à la commune de Guilberville de mandater la somme.

Le Conseil Municipal décide de verser la subvention de 1 500 € à l’association « Les Goélands » pour le financement des temps d’activités périscolaires.

## **XV – LOCATION SALLE POUR LES ACTIVITES DANS LA MAISON DES ASSOCIATIONS**

M. Gallier, Maire-adjoint informe le Conseil Municipal que la salle n°8 de la Maison des Associations et de l’Enfance est occupée le samedi de 10 h 30 à 16 h pour dispenser de façon payante les activités de yoga et de peinture.

Le Conseil Municipal décide de fixer la location de cette salle pour le créneau de 10 h30 à 16 h à 10 €.

## **XVI – AVIS SUR UNE INSTALLATION CLASSEE**

M. Cailliez, Maire-adjoint fait part au Conseil Municipal que M. le Préfet vient d’adresser copie de son arrêté d’enquête publique sur le projet présenté par la société Carrière de Condé SARL en vue d’obtenir l’autorisation de renouvellement et d’extension de l’exploitation d’une carrière sur le territoire de la commune de Condé-sur-Vire. L’exploitation est sollicitée pour une durée de 30 ans et une production maximale annuelle de 100 000 tonnes, sur une superficie de 82 110 m2.

Mme Lesouef indique qu’elle a rencontré Messieurs Boutté de l’entreprise concernée.

Ils ont expliqué que le projet d’extension de la carrière prévoit, à terme, d’extraire les cailloux en surface et non en profondeur.

Par conséquent, Mme Lesouef fait part de ses craintes pour les habitants des maisons environnantes.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la majorité (3 voix contre) sur ce dossier d’enquête publique.